laitale en, au ministère des Affaires étrangères, qu'une seule version de la dépêche Panizzardi, Turin.)

M. Viviani voit, en outre des deux précédentes, une nouvelle préoccupation de crime. Il y avait, dit-il, au dossier du Ministère de la guerre, un commentaire qui portait nomenclature et définition de certaines pièces ; ce commentaire est resté au Ministère jusqu'au 27 octobre 1897 ; le général Mercier et le général Gonse ont procédé, ce jour-là, ensemble, à la destruction de cette pièce. Dira-t-on que cette pièce était la propriété personnelle du général Mercier ? S'il en avait été ainsi, il l'aurait emportée en quittant son ministère.

En présence de ces faits, il appartient à la Chambre de dire si elle va reculer devant ses responsabilités. Qu'un magistrat commette une illégalité, la Chambre se lève toute entière pour protester ; reculera-t-elle aujourd'hui devant le devoir ? (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. de Mun. — Je voterai contre les propositions et du Gouvernement et de M. Viviani, parce que je considère qu'on entre, par ces moyens, dans l'ère des proscriptions révolutionnaires. (Applaudissements répétés au centre et à droite.)

L'agitation est indescriptible.

M. Binder. — Quelques-uns de mes amis et moi nous associons à la proposition d'ajournement des propositions du gouvernement jusqu'après la décision du conseil de guerre de Rennes.

La clôture est prononcée.

M. le président. — J'ai reçu six propositions de résolution de MM. Pourquery de Boisserin, Gautret, Dubochet, Binder, Sauzet et Constant.

M. Lasies. — Quel est l'avis du gouvernement ?

Cris : Oui, oui.

M. le Président du Conseil. — Le gouvernement épuisé son droit d'initiative; la Chambre est saisie, il n'y a plus à intervenir. (Réclamations sur nombre de bancs).

Les socialistes invectivent M. Dupuy.

M. Massabuau. — Vous avez le courage de l'abandon. (Mouvement prolongé; agitation extrême).

LA MOTION POURQUERY DE BOISSERIN

La priorité est demandée pour la motion Pourquery de Boisserin, à laquelle se rallient MM. Gautret et Dubochet. Elle est ainsi conçue : « La Chambre, résolue à respecter la liberté complète du Conseil de guerre de Rennes, donne acte au gouvernement de sa communication et passe à l'ordre du jour.

Cette priorité est votée par 305 voix contre 240. (Longs applaudissements à droite et au centre.)

M. Lasies. — Il n'y a plus de gouvernement.

M. le Président. — Je mets aux voix la proposition au fond.

Le scrutin présente une *animation extrême*. M. Pelletan s'avance brusquement vers M. Pourquery dans l'hémicycle et l'apostrophe vivement. Tous deux semblent se menacer; on les entoure, on les sépare. Les socialistes conspuent M. Pourquery qui leur tient tête.

L'AJOURNEMENT DES POURSUITES

Le président proclame le résultat du scrutin :

Votants **537**
Majorité absolue. **269**
Pour..... **299**
Contre.... **238**

La motion est adoptée. La droite et le centre applaudissent avec force. Les socialistes debout invectivent longuement M. Dupuy. On entend les cris : Démission, à la porte; et la majorité exclusivement républicaine :

La droite fait chorus: de toutes parts, c'est le cri répété : Démission !

M. Dupuy et ses collègues paraissent effondrés à leurs bancs. La séance est suspendue. Impossible à dépeindre.

MOTION D'AFFICHAGE

M. le président. — J'ai reçu de MM. Sembat, Viviani, Krantz, la motion suivante :

« La Chambre invite le gouvernement à faire afficher dans toutes les communes l'arrêt de la cour de cassation. (Exclamations.)

M. Sembat soutient cette motion au milieu d'un *tumulte* incessant.

La Chambre a voté l'affichage du discours de M. Cavaignac; elle a, par cela même, fait afficher un faux. Elle doit, par réparation, faire afficher l'arrêt de la Cour de cassation. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Thomson. — M. Cavaignac avait alors la conviction que les documents qu'il citait étaient exacts. De plus la Chambre n'a pas le droit d'ordonner l'affichage d'un arrêt de justice ; elle ne voudra pas se dédiger à un quart d'heure de distance; elle repoussera une proposition qui pourrait influencer le Conseil de guerre et vendra lui laisser sa liberté toute entière. (Vifs applaudissements à droite et en partie au centre.)

Les socialistes couvrent d'injures l'orateur. MM. Rouanet et Chauvière sont rappelés à l'ordre.

MM. Allemand et Rouanet prennent violemment à partie M. Cavaignac ; le tumulte dépasse tout ce qu'on peut imaginer.

M. le Président. — J'ai reçu une motion d'ajournement et la proposition d'affichage.

Le tumulte redouble; on ne s'entend plus, la Chambre est affolée.

M. Jaurès. — Je m'étonne que cette demande d'affichage, qui n'est qu'une demande de réparation légitime, n'ait pas été faite par M. Cavaignac lui-même.

Intervention de M. Cavaignac

M. Cavaignac. — Je n'ai pas attendu l'invitation de M. Jaurès pour réparer mon erreur. J'ai découvert le faussaire, j'ai obtenu son aveu, je l'ai fait arrêter. *Cela me suffit.*

J'ai fait tout mon devoir. (Applaudissements sur divers bancs; huées à l'extrême gauche.)

M. Bersson monte à la tribune. (Long mouvement : sensation.)

Les socialistes l'acclament longuement avec ostentation.

M. Bersson. — J'étais le président du Conseil de Cabinet qui a eu le malheur de faire afficher le discours de M. Cavaignac; je demande à la Chambre de faire afficher l'arrêt de la Cour.

L'extrême gauche, la gauche applaudissent bruyamment. MM. Ribot et Poincaré applaudissent.

On crie : L'avis du gouvernement.

L'AFFICHAGE VOTÉ

M. Charles Dupuy, déclare que le gouvernement ne fait même opposition à la motion d'affichage. (Huées à droite).

La motion d'ajournement de M. Massabuau est repoussée par 344 voix contre 245. (Applaudissements à gauche).

La motion de M. Sembat est mise aux voix.

INCIDENT

Pendant le scrutin, M. Lasies s'avance vers M. Krantz, et l'apostrophe avec une grande vivacité. Celui-ci répond de même.

Les socialistes huent M. Lasies ; ses amis l'applaudissent ; mais quelques-uns d'entre eux viennent le calmer et l'entraîner.

La motion Sembat est adoptée par 307 voix contre 242.

L'extrême gauche exulte et applaudit longuement.

La séance est levée au milieu du tumulte à 8 heures 45. Séance jeudi à deux heures.

Où allons-nous !

(D'un correspondant particulier)

Paris, 4 juin. — Au lieu de clore la pernicieuse agitation provoquée par la lamentable affaire Dreyfus, l'arrêt de la Cour de cassation n'a, pour l'instant, mis fin qu'au semblant de trêve que les partisans et les adversaires de la revision s'étaient imposés au sein du Parlement, et, il faut bien le reconnaître, si les débris des anciens partis font les efforts dont ils sont capables pour prolonger la crise si funeste au pays mais qui, — ils le croient du moins — sert leurs desseins, le gouvernement, lui, ne fait rien pour ramener le calme dans les esprits et donner à la France l'apaisement qu'elle réclame.

C'est ainsi que la majorité de la Chambre, qui aurait besoin d'être guidée par un ministère fort, sachant ce qu'il veut et où il va, se trouvant en présence d'un gouvernement faible et irrésolu, que la peur paralyse et qui se soumet aux sommations des énergumènes de la rue et de la presse, cède elle-même aux injonctions de la minorité révolutionnaire, et, désemparée, elle émet les votes *les plus contradictoires*.

Aujourd'hui, la Chambre a successivement adopté, à la presque unanimité, l'ordre du jour flétrissant les manifestants d'Auteuil et approuvant les déclarations du Gouvernement ; 2°, à 60 voix de majorité, la motion déclarant prendre acte de la lettre du Garde des sceaux, demandant le renvoi du général Mercier à la Haute-Cour et de passer à l'ordre du jour ; 3°, à 100 voix, l'affichage, dans les communes, de l'arrêt de la Cour de cassation.

Sur la première question, il ne pouvait qu'y avoir unanimité. Quel est le bon Français qui ne trouve pas cette manifestation odieuse autant que ridicule au cours de laquelle un inqualifiable acte de violence a été dirigé contre le chef de l'Etat?

Mais, comment s'expliquer, qu'après avoir approuvé les déclarations du gouvernement qui, au cours de la discussion de l'interpellation, avait fait connaître son intention de déférer le général Mercier à la Haute Cour, la Chambre ait ensuite simplement pris acte des lettres du Garde des Sceaux et ait passé à l'ordre du jour ?

En prenant pareille initiative, qui, constitutionnellement, M. Ribot l'a prouvé, ne lui appartient pas, le cabinet avait cédé à la pression des violents dont nous parlions tout à l'heure, et son acte serait inconcevable de faiblesse, pour ne pas dire plus. C'est, avec d'autres décisions prises en Conseil, ce matin, une mesure excessive, qui ne peut qu'entretenir la division des esprits.

Le gouvernement méritait donc d'être blâmé, non approuvé ; et c'était bien le sentiment de la Chambre, qui s'est affirmé, non dans le premier vote d'approbation sur l'incident d'Auteuil, mais dans le second vote réservé sur l'affaire Mercier.

Mais pourquoi la majorité n'a-t-elle pas fait connaître nettement sa pensée, et énergiquement désavoué ce président du Conseil, qui demande la Haute-Cour pour un ministre de la guerre! Un ajournement n'est pas une solution, et, en ne voulant pas se prononcer incessamment, sur le fond de la question, la Chambre a émis le plus abrutissant des votes car, ou le général Mercier est coupable de forfaiture et il mérite la Haute-Cour, ou il est innocent, et pourquoi le laisser sous le coup d'une injuste accusation?

La culpabilité du général ne dépend nullement du jugement du conseil de guerre de Rennes : on n'ajourne pas la solution d'une pareille question; elle est de celles qui doivent être résolues, dès quelles sont posées.

Par contre, est-ce que tout ne commandait pas d'attendre pour afficher l'arrêt de la Cour que le dernier mot fut dit sur cette lamentable affaire?

La Cour a laissé au conseil le soin de dire le mot de la fin à cette triste histoire.

Dès lors, la raison, le bon sens voulaient qu'on attendît que ce mot fut prononcé.

Dans quelle situation se trouvera la Chambre, si le conseil de guerre prononce une condamnation nouvelle ? Fera-t-elle afficher le jugement, et, alors, qui le pays devra-t-il entendre ?

Un jour une affiche dira que Dreyfus a été justement et légalement condamné ; un autre jour une affiche dira que Dreyfus a été illégalement condamné et est peut-être innocent.

Voyez-vous, qu'en dernier lieu, on soit obligé de lui dire qu'il est bien le coupable !

M. Brisson a enlevé le vote en rappelant que la Chambre avait voté l'affichage du discours Cavaignac. Qu'est-ce que cela prouve ? Parce qu'on a fait une première bêtise, est-ce une raison pour en faire une seconde ? En vérité, tout cela est d'incohérence pure.

Helas l'incohérence est partout, sous le gouvernement et dans la nation. La France, disait récemment un éminent orateur, est dans la situation d'un paralytique bavard. Hélas! elle est dans une situation plus grave encore, notre pauvre et chère patrie: elle est atteinte de la maladie à la mode de la neurasthénie. Nous sommes un peuple anémié et déséquilibré, et ce n'est pas le gouvernement Dupuy qui, après avoir pris l'initiative des poursuites contre le général Mercier, déclara s'en laver les mains, dès que sa demande fut discutée, qui nous rendra la force et l'équilibre ?

En vérité, où allons-nous ? H. Sarrazanas.

TIRAGES FINANCIERS

Crédit Foncier

Obligations communales de 1879

Paris, 5 juin. — Le numéro 744,607 gagne 100,000 fr. — Le numéro 367,432 gagne 25,000 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 381,485 — 814,172 — 175,651 — 940,845 — 748,539 — 838,242.

Obligations communales 1880

Le numéro 789,805 gagne 100,000 francs.

Le numéro 999,794 gagne 25,000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 594,044 — 470,221 — 153,498 — 338,876 — 394,875 — 848,802.

Obligations communales 1891

Le numéro 972,352 gagne 100,000 fr. Le numéro 603,226 gagne 10,000 fr. Le numéro 720,644 gagne 5,000 francs.

Obligations communales 1899

Le numéro 47,507 gagne 050,000 fr. Le numéro 429,787 gagne 5,000 francs.

Ville de Paris. — Obligations 1898

Paris, 5 juin. — Le numéro 188,125 gagne 200,000 fr.

Le numéro 222,252 gagne 30,000 fr.

Les 4 numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr.: 477,924 598,064 — 120,227 — 544,744.

Les 4 numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 595,742 379,044 — 498,270 — 403,845.

Quarante autres numéros gagnent chacun 1,000 fr.

LA VIE SPORTIVE

(De nos correspondants particuliers)

CYCLISME

Résultats des grandes courses données dimanche à Paris, en province et à l'étranger :

A Alexandrie. — Grand-Prix : 1er Bixio, 2e Ferrari, 3e Banker. — Tandems : 1er Bixio-Ferrari, 2e Aghemio-Momo, 3e Del-Sinigrossi. — Consolation : 1er Ramella, 2e Dellaferrera, 3e Cerrato, 4e Pontecchi. — Course des étrangers : 1er Banker, 2e Bourotte, 3e Deleu. — Tandems : 1er Bixio-Agnemie, 2e Del-Deleu.

A Leipsig. — Grand-Prix : 1er Broka ; 2e Deschamps ; 3e Buchner.

A Cologne. — 50 kilomètres : 1er Bouhours en 1 h. 5 m. 45 sec.; 2e Vrouwes ; 3e Dekkers.

A Montluçon. — Internationale : 1er, Cornet ; 2e, Simart; 3e, Bordigoni. Match: Simart bat Guignard sur 50 kilomètres.

A Epinal. — Internationale : 1er, Domain; 2e. Fossier aîné; 3e, Syfferlin. Tandems : 1er, Fossier frères; 2e, Seffer-lin-Lothaume. Honneur, Domain.

A Tours. — Internationale : 1. Félix Henry, 2. Brecy, 3. Bequard. — 50 kilomètres : 1. Félix Henry, 2. Launay.

A New-York. — Mille scratch : 1. Mac Farland, 2. Gardiner, 3. Cooper, 4. Gardiner, 5. Ball.

A Anvers. — Une heure : 1er Califsic, 49 k. 400; 2e Digeon; 3e Luyten qui est tombé et s'est cassé la clavicule.

A Berlin. — Scratch : 1er Huber, 2e Parlby, 3e Grogna. 50 kilomètres : 1er Linton, 2e Champion à trois tours, 3e Struck.

A Odessa. — Internationale : 1er Eros, 2e Cisotti, 3e Lanfranchi. Grand Prix : 1er Outochkine, 2e Eros. Tandems : 1er Eros-Cisotti.

SPORT PÉDESTRE

Roubaix. — Les membres de l'A. S. R. auront désormais un terrain réservé pour l'entraînement. M. Eugène Motte, vient de mettre gracieusement à leur disposition, sa campagne qui se prête admirablement bien aux sports pratiqués par ladite société.

La première réunion y a été donnée dimanche matin, voici les résultats des différentes épreuves.

Match 400 m. plat, entre MM. Séguin, Valère, Pollet, qui sont arrivés dans l'ordre ; temps 42 s. 4/5.

400 m. plat. — 1er Séguin, 2e Pollet, 3e Valère, 4e Vanolbeeq Ed. Temps du premier 1 minute.

2500 m. — 1er Jacob 9'45", 2e Pollet, 3e Ferret, 4e Rose, 5e Debrayne, 6e Vanolbeeq Ed.

M. Léon Salembier a essayé le tour de la piste (333 m.) contre le chronomètre ; il a couvert la distance en 49" 2/5.

M. Ellebondt, moniteur de canne, a continué ses leçons et constate avec plaisir les progrès des sociétaires qui semblent très bien goûter ce sport.

A citer les mouvements de MM. Rose, Roulas, Demeyer.

Lutte à la corde. — L'équipe Ellebodt a battu l'équipe Vansteene, après une demi minute de lutte.

TIR

Roubaix. — Le concours à longue portée du Tir National s'est terminé dimanche soir. Jusqu'à la dernière minute l'animation a été extrêmement vive, l'affluence étaient tellement considérable que nombre de tireurs n'ont trouvé le temps de brûler qu'une faible partie des cartouches qu'ils avaient apportées. Cette constatation ne peut qu'activer les travaux d'agrandissement du stand, d'ores et déjà décidés par la commission du Tir National.

Parmi les nombreux étrangers arrivés hier, les cinq délégués de la société de tir de la garde civique de Tournai se sont fait tout particulièrement remarquer par la sûreté et la précision de leur tir.

Nous donnerons demain le classement des premiers dans chaque catégorie. Le palmarès complet sera prêt dans le courant de la semaine.

LA CORRIDA DU 18 JUIN

La corrida, annoncée pour dimanche en huit jours 18 juin, avec le concours des matadores Luis Mazzantini et Bonarillo, est accueilli de la façon la plus favorable dans le public.

Le détail de la Ganaderia de Juanita Sanchez permettra, du reste, à ces deux maîtres de faire valoir toutes leurs brillantes qualités.

Plus forts que les toros de Veragua, que Mazzantini et Guerrito ont travaillés le 21 mai dernier aux arènes de Roubaix, ces fauves sont excessivement fougueux et braves, ce qui donne lieu à des Corridas mouvementées.

Les six bêtes sont parties le 3 de ce mois de Valladolid et arriveront à Roubaix dimanche ou lundi prochain.

Les spectateurs de la prochaine corrida verront de plus un banderillero merveilleux; nous voulons parler de Tomas Mazzantini le frère du célèbre matador.

Bien que figurant au cartel de la corrida du 21 mai, Tomas Mazzantini ne put y prendre part par suite d'une entorse qu'il avait eu le dimanche précédent aux courses de Toulouse. Il est comme banderillero ce que Don Luis est comme matador, tout dire.

Nous apprenons en dernière heure que Luis Mazzantini a fait dimanche dernier à Nîmes une corrida des plus brillante, estoquant ses trois adversaires au premier coup d'épée.

Le célèbre diestro a été l'objet d'ovations enthousiastes ainsi que Guerrerito qui alternait avec lui et s'est comporté avec la vaillance que les Roubaisiens lui connaissent.

On nous prie de rappeler que la location sera ouverte demain matin, aux bureaux habituels à Roubaix, Tourcoing et Lille.

PROSPECTUS, CIRCULAIRES, à prix réduits. — Prospectus depuis **quarante centimes le mille.** Imprimerie Alfred Reboux, Roubaix. 49637

Chronique Locale

ROUBAIX

Mort mystérieuse d'un enfant

A ROUBAIX

Est-ce un empoisonnement?

Une petite fille de dix ans vient de mourir dans des circonstances assez mystérieuses, après avoir absorbé une drogue que lui avait donnée une rebouteuse. Voici les faits.

Rue de Tournai, au quartier des Trois Ponts, habitent les époux Joly. Depuis déjà quelques jours, leur petite fille Louise se plaignait de violentes douleurs intestinales. Croyant qu'elle avait le ver solitaire, M. Joly, sur le conseil de quelques voisins, alla trouver, samedi dernier, une femme Louise Samain, qui habite à l'angle des rues des Longues-Haies et Pierre-de-Roubaix, au cabaret portant comme enseigne *A la descente des Charrons*. Cette femme a, en effet, la réputation de faire passer le ver solitaire.

La femme examina la petite Louise et remit au père une fiole contenant une liqueur noirâtre que l'enfant devait absorber en trois fois. Elle ordonna de plus de donner à la malade pour trente centimes d'huile de ricin et vingt centimes d'eau-de-vie allemande, M. Joly paya sa consultation cinq francs.

Dimanche dans la matinée on administra à Louise Joly les drogues qui avaient été prescrites. Peu à près l'enfant s'endormit mais bientôt elle devint en proie à une fièvre intense.

Jugeant que l'état de la malade devenait très grave, M. Joly alla de nouveau trouver la femme Samain, qui ne voulut pas se déranger : « Faites-lui prendre encore deux sous d'eau-de-vie allemande et elle ira mieux. »

Quand le pauvre père revint chez lui sa fille était déjà à l'agonie. On courut chercher le docteur Dupret mais les efforts du praticien furent vains. Lundi vers onze heures du matin, la petite Louise expirait.

Dans l'après-midi, M. Squivée, commissaire de police, fut prévenu de ce qui se passait. Léonie Samain fut amenée au poste et gardée à la disposition de la police.

Le parquet a été prévenu. La fiole contenant le breuvage ordonnée par la femme Samain a été saisie. Interrogée, cette dernière recommait avoir donné le remède mais prétend avoir déjà guéri des centaines de personnes par le même moyen.

La réunion annuelle des anciens élèves du Collège. — Lundi, a eu lieu, à l'institution Notre-Dame-des-Victoires, la réunion annuelle des anciens élèves. Comme toujours, cette fête de famille a obtenu beaucoup de succès, tant du côté de l'assistance, qui était très nombreuse, que de l'entrain qui n'a cessé de régner entre tous les anciens camarades de classe.

A onze heures et demie, a été célébré, dans la chapelle de l'établissement, une messe d'actions de grâces par un ancien élève, M. l'abbé Pierre Watine, vicaire à Jeumont.

Puis a été tenue l'assemblée générale sous la présidence de M. Stéphane Wibaux, président. M. l'abbé Ghesquier, secrétaire, a lu un rapport sur l'état moral et financier de l'association.

Le banquet a commencé à une heure. Il était présidé par M. le chanoine Chabé, supérieur du Collège, président d'honneur de l'association, ayant à ses côtés MM. Stéphane Wibaux, Toulemonde-Parent, président honoraire, Eugène Motte, député de Roubaix, Victor Despatures, président du Cercle militaire et Eugène Duthoit, conseiller d'arrondissement.

Il y avait 250 convives environ. Parmi les anciens professeurs on remarquait : MM. le chanoine Vassart, directeur de l'Institut Technique; Wirth, doyen de Bertaimont; Sinsoilez, doyen de Mons-en-Pévèle ; Lamant, doyen de Gravelines ; Cateau, supérieur du collège d'Estaires, et Accary, supérieur du collège d'Haluin.

A l'heure des toasts, M. Stéphane Wibaux a pris le premier la parole. Au nom de l'Association, il a rendu hommage au vénéré supérieur du Collège et aux zélés professeurs, puis il a remercié les anciens élèves d'avoir répondu si nombreux à l'appel qui leur avait été fait et d'avoir ainsi donné un éloquent témoignage de reconnaissance à leurs dévoués éducateurs.

M. Stéphane Wibaux a particulièrement remercié M. Eugène Motte de l'honneur qu'il avait bien voulu faire à l'Association en prenant part à sa fête et il l'a félicité d'avoir été choisi par la ville de Roubaix pour la représenter à la Chambre.

La nomination d'un autre ancien élève, M. le commandant Despatures, au grade de chevalier de la Légion d'honneur, a été aussi, pour l'Association, un grand honneur; de même l'élection au conseil d'arrondissement de M. Eugène Duthoit.

En terminant, M. Stéphane Wibaux a parlé des entraves qu'on veut apporter à la liberté d'enseignement et il a engagé ses auditeurs à lutter de tout leur pouvoir pour le maintien de cette liberté.

Dans sa réponse, M. le chanoine Chabé a remercié les anciens de leur fidélité. Il n'a pas caché toutes les appréhensions que lui causaient les attaques contre la liberté d'enseignement, mais il a émis l'espoir de trouver en M. Eugène Motte, le vaillant député de Roubaix, un ferme défenseur de cette liberté.

Si l'on nous attaque, a-t-il ajouté, c'est uniquement par impiété, car notre enseignement fait des hommes de caractère et de bon sens et nous formons l'âme de l'enfant en lui enseignant l'Evangile.

M. le supérieur a bu au développement de l'Association. Avec elle, a-t-il dit, la liberté de l'enseignement ne peut pas périr.

Après lui, M. Eugène Motte s'est exprimé en ces termes :

« J'ai tenu à assister à votre belle réunion et à faire ainsi revivre mes souvenirs de jeunesse. L'an dernier, je n'avais pu le faire; cette année, je n'ai pas voulu manquer à votre rendez-vous. Vous aurez pu croire que j'esquivais votre compagnie. Bien au contraire, j'estime qu'il faut parler et s'expliquer clairement.

» Je suis heureux de reconnaître combien est bonne l'éducation qu'on reçoit au collège de Roubaix. On y conserve les traditions de simplicité, de travail et de vérité.

» Vous ne poussez pas, Messieurs les professeurs, vos élèves vers le fonctionnarisme, qui n'use tue ; vous n'en faites pas non plus des péripatéticiens. Je vous en félicite, car ce qu'il nous faut, à Roubaix, ce sont des industriels et des commerçants. Vous en faites des esprits modernes, ouverts, libéraux, tolérants, respectueux de toutes convictions sincères, même quand elles ne cadrent pas avec les leurs.

» Continuez à faire de nos jeunes gens des loyalistes, des serviteurs fidèles de la légalité, n'ayant pas deux langages et ne pactisant pas avec les anarchistes de jockey-club qui n'ont pas craint d'insulter hier, à Auteuil, leur hôte, homme loyal et honnête.

» On ne saurait trop flétrir l'attitude de ces fredaines qui ont oublié que celui qu'ils insultaient ainsi pourrait, un jour, être appelé à parler au nom de la France.

» Oui, Messieurs, la pierre de touche c'est le loyalisme. Si nous avons obtenu, à Roubaix, un éclatant succès, c'est que nous avons tous marché loyalement sous le drapeau de la République.

» Continuons à donner à la France cet exemple, hélas, si peu suivi, et nous pourrons, dans des moments difficiles, faire entendre avec autorité des paroles de liberté et d'apaisement.

» Entre toutes, nous défendrons la liberté d'enseignement, liberté primordiale, aidés dans cette tâche par tous les libéraux sincères et les plus éminents amis de l'Université, sans nous inquiéter des adversaires irréconciliables que nous trouvons dans la franc-maçonnerie.

» En agissant ainsi nous resterons fidèles aux principes qui ont fait la grandeur de notre chère patrie.

» Messieurs, je bois à la santé de nos anciens professeurs et de ceux qui suivent si dignement leurs traces. »

M. le commandant Despatures salue, à titre de soldat, les vaillants officiers, les Marchand, les Galliéni, qui vont porter au loin le bon renom de la France.

Comme il l'avait déjà fait, l'an dernier, M. Eugène Duthoit porte un toast à Sa Sainteté le pape Léon XIII.

Enfin, M. le chanoine Vassart prend la parole au nom des anciens professeurs. Il félicite en M. Eugène Motte, l'industriel, qui a hérité des grandes qualités de son père et le remercie, lui et sa famille, du concours apporté à la fondation de l'Institut technique, suite du Collège et vestibule de l'atelier. M. le chanoine Vassart souhaite que la ville de Roubaix devienne la Reine de l'Industrie.

D'unanimes applaudissements accueillent tous ces discours, et la fête se termine par un concert fort animé.

Les amateurs de bon beurre ne mangent que le beurre d'Oostcamp. Le kil. **3.10**, rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

Beurre demi-sel, en motles de deux kil., **2,95** le k. Beurre salé, en pots, conservation garantie, **2,75** le kil.

Téléphone.—On porte à domicile. 50230

Tentative de suicide d'une jeune fille. — Une jeune fille de dix-sept ans, demeurant rue de Condé, cour Vroman, a tenté de mettre fin à ses jours en se pendant.

Elle avait eu une discussion avec sa sœur, chez qui elle habite. Profitant d'une courte absence de celle-ci, elle monta à sa chambre à coucher et mit son projet à exécution.

Heureusement sa sœur arriva à temps et appela au secours. Un voisin accourut et coupa la corde.

L'asphyxie n'avait pas fait son œuvre encore et des soins énergiques firent rependre en peu de temps ses sens à l'infortunée.

Un pochard qui veut se noyer. — Lundi matin, vers dix heures, des personnes qui passaient sur la rive du canal, quai d'Anvers, rencontrèrent un homme en état d'ivresse, qui tenait des discours incohérents : « Je vais me jeter à l'eau, disait-il, je veux en finir avec la vie ! »

On ne prit pas au sérieux les paroles de cet homme aviné. Mais notre homme commençant à se déshabiller et à faire mine de se jeter dans le canal, on l'empêcha de mettre son funeste projet à exécution, non sans efforts, car le malheureux opposait une très vive résistance.

Informés, les agents du pont Morel arrivèrent aussitôt et, pour empêcher le pochard d'attenter à ses jours, le conduisirent au poste de police du premier arrondissement.

C'est là qu'il a cuvé son vin, après avoir déclaré se nommer Alfred Coland, portefaix, âgé de 41 ans, demeurant rue Turgot.

Un nouveau plan de Roubaix. — Un de nos concitoyens, M. Pachy, géomètre, vient de dresser un nouveau plan de la ville de Roubaix.

Ce plan très clair, très complet, est le fruit d'un travail consciencieux et fait le plus grand honneur à son auteur.

Son format (longueur 1 mètre, largeur 70 centimètres) en rend la lecture très facile.

Une légende explicative, avec le nom des rues, des monuments, etc., fournit d'ailleurs tous les renseignements désirables.

Le nouveau Plan de Roubaix a sa place marquée dans tous les bureaux, dans toutes les maisons.

Il rendra certainement de grands services. Son prix très modeste permettra en outre à tous de se le procurer. Le **Nouveau plan de Roubaix,** *grand format*, est en vente dès maintenant à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue. Prix : **2** fr. **50.**

Vente en gros à la même adresse.

L'influenza m'avait enlevé mes forces et mon appétit; tout cela est revenu depuis que je prends des Pilules du Dr Somer. — E. D. à C. (N. 93).

Dépôt : Phie Boyaval, 168, rue de Lannoy, Roubaix. 40632

Si vous voulez que l'on vous pose des dents dans la perfection, adressez-vous à M. Polack, dentiste, rue d'Inkermann, 56, les mardis et vendredis, de 2 à 5 heures. Tous les travaux sont garantis. 45405—42045

BÉBÉ DIGÈRE MAL

L'estomac de Bébé est faible et délicat, souvent il digère mal, surtout pendant qu'il fait ses dents, comme le petit garçon dont nous entretient la lettre suivante :

Lambres (Nord), 20 mars 1898.

Messieurs, je me fais un devoir de venir vous remercier des excellents résultats que j'ai obtenus par l'emploi de votre préparation.

Henri FRANQUELIN

Mon bébé âgé de 7 mois, fatigué par une dentition précoce, dépérissait de jour en jour, il ne dormait pas et ne cessait de pleurer, il avait une diarrhée continuelle, sa nourriture ne lui profitait aucunement car elle passait à travers son corps et était rendue presque aussi. M ; nous étions désolés.

Sur les conseils d'un ami, nous essayâmes l'Emulsion Scott. Au bout de quelques jours, mon enfant était mieux, il commençait à reposer tranquillement, et ne pleurait plus. Nous continuâmes le traitement d'une façon très régulière, et j'ai le plaisir de vous informer qu'il est maintenant fort et bien portant ; de plus, il a percé ses dents sans aucune souffrance, il est très gai et mange de bon appétit. Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. (Signé) : Franquelin Auguste.

Que pourrions-nous ajouter à ce témoignage en faveur des immenses avantages de l'Emulsion Scott pour les bébés qui souffrent d'un dérangement de la digestion, comme il arrive si souvent pendant la crise de dentition. L'Emulsion Scott ne se borne pas à faire disparaître ces troubles digestifs, contre lesquels les autres moyens sont presque toujours impuissants ; elle tonifie les organes, régularise et augmente la nutrition générale, relève la vitalité et, enfin, fournit à l'enfant la matière phosphatée calcaire des dents, dont la formation et la sortie se trouvent ainsi ramenées sans douleur à leur évolution régulière.

Les mères trouveront dans l'Emulsion Scott le moyen d'épargner à leurs enfants bien des douleurs et des dangers. 45280d

BLANDAGE DE BOBINOTS, ouvrages divers, étrennes en métal, Veuve **Edouard Defretin,** tourneur en bois, rue Calvani, 44, Roubaix.

GOFFIN & GABEREL
48, rue de l'Epeule, ROUBAIX
ENTREPRISE GÉNÉRALE
de Bâtiments
MAÇONNERIE, DALLASES, CITERNAGES
Pierres, Marbres, Plafonnage

TOURCOING

Les annonces pour le Journal de Roubaix *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint Jacques.* 4760

Les ressources communales. *Le produit de l'octroi.* — Parmi les sources de revenus pour les finances municipales l'octroi occupe incontestablement la première place. Le compte administratif de 1898 nous fournit à ce sujet des indications qui ne manquent pas d'intérêt.

Le produit brut de l'octroi, en l'année précitée, a été de 1,530,885 fr. 89. Telle est la somme globale portée au compte qui ne donne pas en détails les sommes encaissées suivant la nature des objets imposés.

Il faut en déduire les frais de perception portés pour 132,600, soit un peu plus de 8 0/0. Viennent aussi en déduction les indemnités de logement de 1,800 francs, soit 200 francs à neuf receveurs n'habitant pas les bureaux et une somme de 4,168 fr. 94 dépensé pour l'habillement des employés.

En somme, il reste donc à la disposition de la ville un revenu considérable et on peut se demander comment il serait possible de retrouver des ressources équivalentes du jour où la loi supprimerait complètement les taxes d'octroi.

La fête de la Saint-Mamert. — C'est hier lundi que les pompiers de Tourcoing ont célébré leur fête patronale de la Saint Mamert.

Le matin, à dix heures, une messe a été célébrée en l'église Saint-Christophe, pour le repos de l'âme des défunts.

La Musique municipale qui accompagnait les pompiers a exécuté pendant la messe *Le Prophète* et une *Symphonie égyptienne*.

La messe a pris fin à midi moins un quart. Après avoir fait le tour de la place les pompiers sont rentrés à la caserne.

La revue par l'Administration municipale a eu lieu à midi, place de l'Hôtel-de-Ville.

Les pompiers sont placés sur deux rangs face à la rue de l'Hôtel-de-Ville; la Musique municipale est placée sur la gauche.

Au moment où M. le Maire, accompagné de MM. Diéval, Sénéchal et Masure-Six, adjoints, Dramais, secrétaire général de la Mairie et de MM. Didry, président de la Musique municipale, et Masquillier, commandant des pompiers, sort de l'Hôtel de Ville, elle joue la *Marseillaise*.

L'administration municipale passe alors les pompiers et la musique en revue, et adresse des félicitations, tant à M. Didry qu'à M. Masquilier.

Aussitôt après la revue, commence le défilé. Les tambours et les clairons sont en tête, puis vient la musique municipale jouant un entraînant pas redoublé. Les pompiers défilent dans un ordre parfait, devant l'administration municipale, qui a témoigné toute sa satisfaction pour leur bonne tenue et leur allure martiale.

Les pompiers sont ensuite rentrés à la caserne.

Le banquet a eu lieu à deux heures et demie dans la salle des fêtes de la caserne, décorée avec beaucoup de goût pour la circonstance.

A la table d'honneur, présidait, M. Masure-Six, adjoint, ayant à sa droite : MM. le commandant Masquilier, le commandant Derveaux, le capitaine Tom Boog, de Croix, le capitaine de douanes en retraite Sante, le lieutenant Lahousse, Villain, commissaire central; Delahousse, ex-lieutenant des pompiers; Tillet, lieutenant des pompiers de Roubaix; le lieutenant de réserve Desprets, Meurillon, lieutenant des pompiers; Besson, commissaire de police, etc.

A sa gauche : MM. le capitaine Lebon, président des Sauveteurs du Nord ; Didry, président de la musique municipale; Dramais, secrétaire général de la mairie : le docteur Coudrelier, médecin major du corps ; Grisey, chef de la musique municipale ; Louis Grau, conseiller municipal ; Gille, lieutenant des pompiers : Flament, adjudant, ainsi que les membres de la Commission de la musique municipale et les représentants de la presse.

Au dessert plusieurs toasts ont été successivement portés par M. le Commandant Masquilier, à l'administration municipale, au Cercle militaire, aux Sauveteurs du Nord, à la police municipale, à la Musique municipale, aux invités puis à la presse.

Chacun des représentants des administrations citées a répondu par quelques paroles. Au nom de la presse locale notre confrère de l'*Accair* a pris la parole et fait l'éloge des Sapeurs-pompiers.

La fête s'est terminée par quelques chansons et monologues très gais.

Un incident s'est produit à l'issue du banquet entre un de nos confrères et un des invités. Cet incident ayant un caractère personnel et délicat nous nous bornons à le signaler.

Le drame de la Marlière. — *Descente du parquet. — Autopsie du cadavre de Dedonker.* — Une descente de justice a eu lieu, lundi matin, à l'occasion du drame

MARCHÉS A TERME

Cours du 6 Juin

| TERME | LAINES PEIGNÉES — ROUBAIX-TOURCOING — Type unique — COURANT — Cote précéd. | Cote du jour. | ANCIEN — Cote précéd. | Cote du jour. | ANVERS — Peignés Buenos-Aires ALLEMAND B. — Cote précéd. | Cote du jour. | LEIPZIG — TYPE Buenos-Ayres d'Anvers — Cote précéd. | Cote du jour. | LAINES BRUTES — ANVERS — Suint de La Plata TYPE C. — Cote précéd. | Cote du jour. | Le Hâvre — BUENOS-AYRES Prima bonne courante — Cote précéd. | Cote du